



Plainte pour menaces de mort

Par **moaluna**, le **28/07/2007** à **22:34**

j aimerais connaître les suites après une plainte pour menaces de mort avec armes sachant que je ne suis pas blessée c'est juste mon moral qui en a pris un coup (c'est un ex petit ami qui a été violent pendant notre relation je l'ai quitté pour ces raisons) merci

Par **Dinah**, le **29/07/2007** à **10:00**

Bonjour.
Avant tout, il y aura une enquête de police (audition de vous-même et de l'auteur présumé, et le cas échéant des témoins).
Le procureur décide ou non de poursuivre.
Je précise que pour que les menaces soient poursuivies, il faut soit qu'elles aient été réitérées (l'auteur vous a menacé de mort à plusieurs reprises), soit qu'elles soient matérialisées par une image, un objet ou un écrit (ex : dans une lettre, ou en vous faisant un signe évocateur,...).
L'auteur des menaces risque 3 années d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.